



Activités jeunesse été 2021 p.18



Collecte des PMC à partir d'octobre 2021 p.10



Les broyeurs à métaux p.9

L'ECHO COMMUNAL

www.aubange.be

Trimestriel n°61

Juin 2021



Travaux de rénovation à l'école communale d'Aubange p.17

Editorial

Suite au départ de Monsieur Dondelinger et à son remplacement à la tête de la Ville d'Aubange par Monsieur Kinard, nous tenons à vous rappeler quelles ont été les étapes qui ont balisé la carrière de notre ancien Bourgmestre et à vous présenter le nouveau conseil communal.

Dondelinger Jean-Paul,

39 années de politique au sein de la ville d'Aubange.

Il est né le 30 juillet 1950 à Pétange.

Études maternelle et primaire à l'IMMA, secondaire inférieur à l'IMMA, école normale à l'ISMA, régentat en langue germaniques à l'Isma, Master en politique économique et sociale à la FOPES UCL.

Carrière professionnelle professeur de langues à l'IMMA puis Cardijn LORRAINE, fin de carrière sous-directeur à la rue Lutgens.

Il a gravi tous les échelons : conseiller, échevin, bourgmestre.

Il se présente pour la première fois en 1976, à la fusion des communes mais n'est pas élu. Élu conseiller communal en 1982 dans l'opposition, il est chef de groupe au départ de Paul Jadot.

De 1994 à 2006, il est échevin des sports et finances.

De 2006 à 2012, il devient Bourgmestre d'Aubange

De 2012 à 2015 dans l'opposition.

De 2015 à 2018 échevin de la culture (selon lui, ses 3 plus belles années politiques avec la mise sur pied d'expositions de prestige avec Martine Meunier et Emmanuel Grégoire à la Harpaille, cycles de conférences littéraires et du cercle d'Histoire).

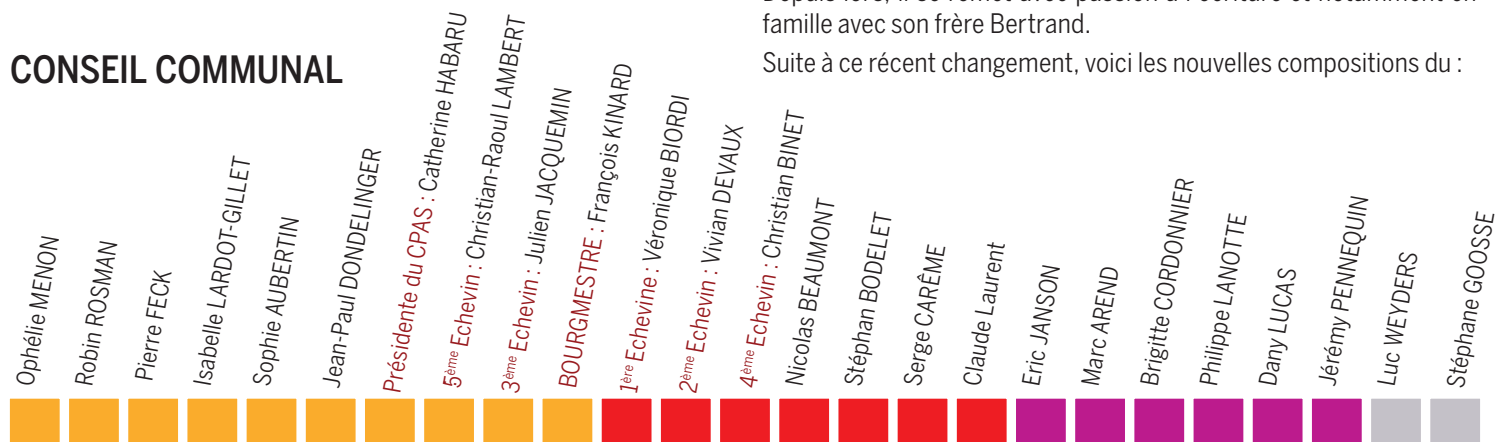
Bourgmestre de 2019 à 2021.

Il a eu pendant toutes ces années des discussions fort enrichissantes mais parfois difficiles. Mais elles se sont toujours déroulées dans un esprit constructif. Les messages adressés à l'occasion de son départ ont montré qu'il était apprécié par tous les partis politiques. Beaucoup de projets ont vu le jour, d'autres sont en cours de réalisation. Il peut être fier du travail accompli. Il restera une figure importante dans notre ville. Il a été un homme sensible, travailleur veillant au bon développement de notre ville et surtout au bien-être de ses habitants même dans des dossiers difficiles. Il a remis son mandat de bourgmestre le 1^{er} février 2021 pour raisons médicales mais reste conseiller.

Depuis lors, il se remet avec passion à l'écriture et notamment en famille avec son frère Bertrand.

Suite à ce récent changement, voici les nouvelles compositions du :

CONSEIL COMMUNAL



CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE



Retrouvez les actualités de la Ville d'Aubange sur : www.aubange.be

[@Villed'Aubange](https://www.facebook.com/Villed'Aubange) www.aubange.be/press/ [@Villed'Aubange](https://www.twitter.com/Villed'Aubange) [fluicity www.flui.city/aubange/](http://www.fluicity.com/flui.city/aubange/)

L'Echo Communal juin 2021

Administration Communale Aubange
22 rue Haute à 6791 Athus
tél. : 063/38. 12. 50
accueil@aubange.be

Editeur responsable

Ville d'Aubange

Infographie

Hervé SPOIDEN

Rédaction

François KINARD, Bourgmestre
Jean Paul DONDELINGER
Véronique BIORDI
Vivian DEVAUX
Julien JACQUEMIN
Christian BINET
Catherine HABARU
Hillary TOMAELLO

Nous tenons à remercier tous ceux qui par leurs articles ou leur collaboration ont participé à la confection de ce bulletin (services communaux, institutions fédérales, clubs et associations).

Imprimeur

Imprimerie db-group



Quelqu'un de chez nous

Décidément, notre rubrique « Quelqu'un de chez nous » met les peintres à l'honneur. Après Ernest Bernardy, nous évoquons la vie de Rita Kiltgen. Mais, à l'inverse du premier, celle-ci a passé toute sa vie dans notre commune, à Battincourt plus précisément. Sa vie fut très active, engagée. Et comme un contrepoids à ce débordement, elle s'est réfugiée dans l'art pour dépeindre le calme reposant de son village natal.

RITA KILTGEN

(1919-1992)

Rita Kiltgen est une figure marquante de Battincourt. Ses racines lui sont chevillées au corps. Lorsqu'elle sort du village, c'est pour de courtes incursions dans la région, jamais trop loin du clocher de son église que l'on voit de très loin.

Rita Kiltgen est née à Battincourt le 26 novembre 1919. Ses parents, Ernest Kiltgen et Anne Schleich sont cultivateurs, comme la plupart des gens du village à l'époque. Mais ils tiennent également le café-épicerie à la rue de la Ballade, près de l'ancien abreuvoir. Leur fille unique reprendra d'ailleurs l'activité « café » jusqu'à sa pension.

Son enfance et sa jeunesse se passent dans la quiétude. Elle suit sa scolarité primaire à l'école du village. Elle ne poursuivra pas au-delà car l'époque n'est pas aux études ; elle aide ses parents à la ferme et dans le commerce familial.

L'attirance de Rita pour la nature et les paysages est précoce, semble-t-il. C'est parce qu'elle possède, chose rare à l'époque, un appareil photographique que l'abbé Paul Ley fait appel à elle afin, dès le début de l'occupation allemande en 1940, de réaliser des photos pour fausses cartes d'identité destinées aux résistants. Rita entre dans le réseau de résistance mis sur pied par le curé de Battincourt. Déjà résistant lors du premier conflit mondial, arrêté à deux reprises et condamné à une peine de « forteresse » en Allemagne, le prêtre aux convictions solides « reprend du service » en 1940. Il est le cœur de la résistance à Battincourt et n'hésite pas à tancer ses paroissiens dont le goût du risque n'égale pas sa propre ferveur patriotique ! Tout se précipite en 1942 lorsque le Grand-Duché voisin est annexé par le Reich qui oblige les jeunes luxembourgeois à servir sous ses armes. Peu désireux de mourir sur le front russe, nombreux sont-ils à entrer dans la clandestinité. Le pays d'Arlon tout proche, encore largement patoisant, est tout indiqué pour servir de refuge. L'abbé Ley sera dénoncé par un « faux » résistant et emprisonné jusqu'à la fin du conflit dans un camp de concentration. Mais écoutons plutôt ce que nous révèle Gui Stoffel dans son livre « Battincourt, Histoire et Anecdotes » publié en 2015 :

« Le café Kiltgen est un point de chute important. L'abbé Ley s'en sert pratiquement comme lieu de transit. Il est proche du presbytère. Les voisins cachent des maquisards. Rita transmet les demandes de l'abbé. L'environnement est sûr. »

Rita est l'une des plus actives. Elle sert de relais entre le presbytère et les familles que le curé désigne pour abriter les réfractaires. Juchée sur son vélo, elle est aussi commissionnaire du réseau et se charge du transfert des messages cachés dans le cadre de sa bicyclette. Cette même bicyclette qui a été retrouvée par le jeune couple qui occupe aujourd'hui l'ancien café et qui l'a prêtée à Vie Féminine pour l'exposition « Femmes dans la guerre » organisée dans la salle de la Harpaille à Aubange en 2016. On ne compte pas les missions qu'elle accomplit, ni les anecdotes tantôt dramatiques, tantôt plus légères qui émaillent cette période de sa vie. Elle passera au travers de toutes les perquisitions, de toutes les fouilles et de tous les interrogatoires pour continuer à servir ses protégés. Tous ces risques, Rita les a consignés dans ses « Mémoires de la Guerre 1940-45 à Battincourt », manuscrit précieusement conservé par un habitant du village.

Rita épouse en 1968 André Thill de Guelff. Le couple n'aura pas d'enfants.

Après la guerre, Rita consacre tout son temps libre à sa passion : la peinture. C'est à son talent que l'on doit les tableaux sculptés et peints du chemin de croix de l'église paroissiale. Mais son amour de la nature est sa plus grande source d'inspiration. Les fleurs et les beaux sites (par ex : le calvaire au milieu de ses tilleuls) sont sa prédilection mais aussi, plus rarement certes, des scènes de la vie associative locale (une sortie des « Echos de la Batte »). Rita décède dans son village natal le 11 mai 1962.

Derrière les tableaux parfois naïfs de l'artiste battincourtoise, on sent la main sûre de l'artiste mais surtout, surtout, un immense amour de son terroir. La commune d'Aubange prépare une exposition de ses œuvres, à Battincourt comme il se doit !



La maison est l'ancien café-bowling Kiltgen © www.le-grand-aubange.be

Nouvelle station CNG à Aubange

IDELUX, en partenariat avec ENORA, vient de mettre en service la **station CNG** (gaz naturel comprimé) la plus méridionale de Belgique ! **Située à Aubange sur le PED**, à quelques centaines de mètres seulement des frontières française et luxembourgeoise, cette station est destinée tant au grand public qu'aux entreprises.

Elle est opérationnelle depuis le mois de mars 2021.



Interdiction d'incinérer des déchets ménagers

Pour rappel, **le Règlement Général de Police interdit la combustion des déchets ménagers chez soi ou à l'extérieur.**

CHAPITRE VIII – Comportements visés par la partie VIII du Livre Ier du Code de l'Environnement (infractions mixtes)
Section 1^{ère} – Incivilités en matière de déchets

Article 8.1.1

Est interdite l'incinération de déchets ménagers en plein air ou dans des installations non conformes aux dispositions du décret du 27 juin 1996 relatifs aux déchets, à l'exception de l'incinération des déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et



des jardins, telle que réglementée par le Code rural et le Code forestier (2^{ème} catégorie).

Article 8.1.2

Est interdit l'abandon de déchets, tel qu'interdit en vertu du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, en ce compris les dépôts qui affectent les cours d'eau (2^{ème} catégorie).

Vous retrouverez dans le [règlement d'ordre intérieur du recyparc, article 10](#), toutes les matières et déchets pouvant y être déposés et triés.

Devenez Ambassadeur « La Maîtrise du feu »

En devenant Ambassadeur officiel « La Maîtrise du feu », les actions de sensibilisation positive de votre commune peuvent tout à fait être reprises comme actions concrètes dans le cadre de votre Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC). Envie de promouvoir les bonnes pratiques, d'adhérer au réseau des Ambassadeurs et d'associer votre commune à l'image de cette campagne ?



Quoi ?

Lutter contre les émissions de particules fines et autres polluants atmosphériques dues à l'utilisation du chauffage au bûches de bois en sensibilisant le particulier à une utilisation optimale de ce mode de chauffage et maximiser le rendement de combustion pour optimiser sa consommation de combustible. Cette sensibilisation contribuera à pérenniser l'utilisation de bois de chauffage.

Qui ?

- > Cœur de cible : le particulier utilisant un système de chauffage de type foyer individuel alimenté au bûches de bois comme chauffage principal ou d'appoint.
- > Cible secondaire : futur utilisateur du chauffage au bois et tout citoyen.

Comment ?

Par une campagne d'information et de sensibilisation récurrente, mettant en avant les bonnes pratiques d'utilisation (souvent méconnues) du chauffage au bûches de bois.

Pour de plus amples informations :

Personne de contact : L.Debatty@valbiom.be

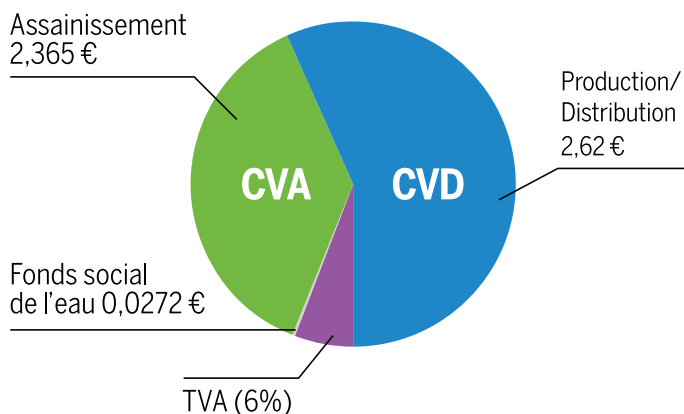
Site internet : <https://www.lamaitrisedufeu.be>



Wallonie

L'eau, une ressource précieuse qu'il faut économiser

De quoi se compose le prix de l'eau ?



Le prix de l'eau a fortement augmenté au cours des dernières années.

Les raisons principales de cette augmentation sont :

- > **Le coût de l'assainissement des eaux usées** : Après avoir été utilisée, l'eau doit être assainie avant d'être rendue à la nature. Cette opération nécessite la construction et l'entretien de réseaux d'égouttage et de stations de traitement. Des infrastructures importantes et coûteuses rendues indispensables par les normes européennes.
- > **L'entretien et l'amélioration des infrastructures** : Chaque année, la SWDE doit consacrer un budget important à l'entretien et au renouvellement de son réseau de 40.000 km de canalisations (équivalent à la circonférence de la Terre !) ainsi que de ses installations de production et de distribution d'eau, ce qui permet de garantir la sécurisation de l'approvisionnement en eau.

Aujourd'hui, la facture d'eau moyenne d'un ménage représente 45 EUR/mois (calculé sur base d'une consommation de 100m³/an).

Sur le lien ci-dessous, vous pouvez estimer votre consommation annuelle d'eau en répondant à quelques questions sur vos habitudes de consommation : <https://www.swde.be/fr/infos-conseils/simulateur-de-consommation>

Comment réduire sa consommation

Il existe différentes astuces pour réduire sa consommation :

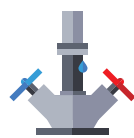


Privilégiez une douche (50 à 60l d'eau avec un pommeau économique) plutôt qu'un bain (165l en moyenne).

Si vous optez pour une douche, le simple fait de **couper l'eau au moment de vous savonner** vous permettra d'économiser 20l d'eau.

En outre, **en équipant votre pommeau d'un aérateur**, l'air injecté vous permettra également de réduire votre consommation tout en gardant la même pression.

Enfin, équiper ses canalisations d'un **limiteur de débit** vous fait passer d'une consommation de 10l à la minute à une consommation de 6l à 8l à la minute.



Ne rincez plus la vaisselle

En rinçant votre vaisselle avant de la mettre au lave-vaisselle, vous doublez votre consommation d'eau !

En outre, ne faites tourner votre lave-vaisselle que lorsqu'il est rempli et **privilégiez le mode ECO au programme rapide**. Même s'il est plus long, il lave mieux et est moins énergivore.



Réutilisez votre eau tant que possible

Lorsque vous nettoyez vos légumes, lavez-les dans une baignoire, vous pourrez ensuite utiliser cette eau pour arroser vos plantes. De même, lorsque vous attendez que votre robinet débite de l'eau chaude, **récupérez l'eau froide pour arroser vos plantes ou pour tout autre usage**.



Réduisez la consommation de vos toilettes

Les chasses d'eau représentent **un tiers de notre consommation d'eau totale** !

Pensez dès lors à utiliser correctement le mode double chasse (petite/grande) si vous en êtes équipé. Sinon, placez une bouteille d'eau pleine dans le réservoir. Le volume de remplissage sera ainsi réduit et vous économiserez 1,5l à chaque chasse.

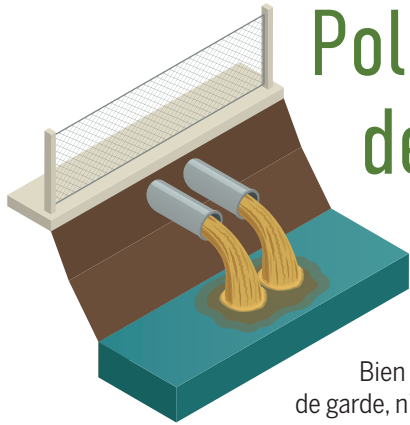


Surveiller votre installation pour détecter les fuites

Les fuites d'eau sont parfois sournoises et l'addition peut être salée si elles ne sont pas réparées.

Par exemple, un robinet qui coule goutte à goutte peut consommer 35 m³/an, soit un coût d'environ 180 EUR sur l'année. Pour une chasse d'eau qui fuit, cela peut représenter jusqu'à 219 m³ de consommation et 1.100 EUR par an.

Des petits gestes peuvent vous épargner ce genre de mauvaises surprises. **Ainsi, de temps en temps, faites le relevé de votre compteur avant d'aller vous coucher**. Assurez-vous que plus personne n'ouvre un robinet ou ne tire une chasse d'eau. Veillez également à ce que toutes les machines qui consomment de l'eau soient éteintes. **Le lendemain, commencez votre journée en vérifiant les chiffres de votre compteur. S'ils ont bougé, c'est qu'il y a sans doute une fuite sur votre installation et qu'il est temps de l'inspecter.**



Pollution ou un problème au niveau des stations d'épuration ?

Alertez les bons services !

Les stations d'épuration fonctionnent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Comme n'importe quelle installation électrique, elles ne sont pas à l'abri d'une panne et il est important, pour éviter tout risque de pollution, de pouvoir intervenir rapidement.

Bien qu'en cas de dysfonctionnement une alerte automatique soit immédiatement envoyée à un opérateur de garde, n'hésitez pas à prévenir les bons services si vous constatez une situation anormale.

En cas de pollution au niveau des égouts ou du cours d'eau :

> SOS Environnement-Nature : 1718 ou le SRI : 112

En cas de problème au niveau d'une station d'épuration (dysfonctionnement entraînant par exemple un bruit ou une odeur anormale) : le service de garde d'IDELUX Eau : 0800 94 894

>>> Plus d'infos sur www.idelux.be > Eau

Epicéas scolytés !

Un arbre, une fois contaminé, est condamné à mourir et à voir son bois se dégrader. Suite à de nombreux témoignages, les autorités n'ont eu d'autre choix que d'imposer l'abattage et l'évacuation des épicéas scolytés pour tenter d'enrayer - ou en tout cas de ralentir - cette propagation.

Plus facile à dire qu'à faire... si la crise touche les forêts publiques, elle n'épargne pas non plus les terrains privés - en forêt ou dans les parcs - dont les propriétaires ne sont parfois conscients ni du problème, ni de leur **obligation d'évacuer les arbres malades**. Pour les épicéas des jardins, il n'existe aucune obligation particulière mais il est grandement recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires si on veut limiter les dégâts.

Si vous souhaitez agir, il est important d'être attentif à l'état de votre arbre. Sa contamination peut être décelée par différents signes tels que le roussissement du feuillage, la chute des aiguilles, l'écoulement de résine, la présence de petits trous dans l'écorce et son décollement. Si vous repérez un ou plusieurs de ces symptômes, alors il vous est fortement conseillé de contacter le **084.46.03.55** ou de vous rendre sur le site scolytes.be, vous y trouverez de plus amples informations. L'ébranchage et l'écorçage sont recommandés si l'évacuation ne peut se faire dans un bref délai.



Dans certains cas un permis d'urbanisme est nécessaire (voir page suivante)

Service urbanisme d'Aubange :
22 rue Haute,
6791 ATHUS
Tél : +32 63 43 03 10
urbanisme@aubange.be

Échardonnage

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG,

Vu l'arrêté royal du 19 novembre 1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux;

ARRÊTE:

Article 1^{er}- Tous propriétaires, locataires, occupants, personnes de droit public ou de droit privé, qui, en quelque qualité que ce soit, exercent un droit portant sur des terres de culture, des terrains vagues ou tout autre terrain en ce compris les terrains industriels sont tenus de détruire ou de faire détruire, DE MANIÈRE A EMPÊCHER LA FLORAISON, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture (Cirse des champs, Cirse lancéolé, Cirse des marais, Chardon crépu) qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent ou dont ils ont l'usage et en tous les cas pour le 31 juillet 2021.

Article 2- A défaut, par les intéressés, de se conformer aux dispositions de l'article précédent, il sera procédé d'office à la destruction, aux frais des contrevenants.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et punies conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

Article 4 - La présente ordonnance sera publiée et affichée dans les communes de la province.



Nécessité d'obtenir un permis d'urbanisme pour l'abattage d'arbres



Le printemps s'installe et vous désirez peut-être abattre un arbre sur votre propriété. Cependant le **Code du développement territorial** (CoDT) impose des mesures **OBLIGATOIRES** pour éviter des amendes. Notamment la nécessité d'obtenir un **permis d'urbanisme** pour l'abattage d'arbres. Voici dans quels cas entre ses mesures :

Selon le Code du Développement Territorial (dernière version depuis le 4/01/2021), un **permis d'urbanisme** doit être sollicité dans les cas suivants :

1. BOISER OU DÉBOISER

(toutefois, la sylviculture dans la zone forestière n'est pas soumise à permis) (CoDT-chapitre 3 - art. D.IV.4 §1er 10°)

2. ABATTRE

des **arbres isolés à haute tige**, plantés dans les zones d'**espaces verts** prévues par le plan de secteur ou un schéma d'orientation local en vigueur (CoDT-chapitre 3 - art. D.IV.4 §1er 11° a)

3. ABATTRE, PORTER PRÉJUDICE AU SYSTÈME RACINAIRE OU MODIFIER L'ASPECT D'UN ARBRE OU ARBUSTE REMARQUABLE OU D'UNE HAIE REMARQUABLE

lorsqu'ils figurent sur une liste arrêté par le Gouvernement ; le Gouvernement peut établir une liste des travaux qui portent préjudice au système racinaire ou qui modifie l'aspect des arbres, arbustes et haies remarquables (CoDT - chapitre 3 - art. D.IV.4 §1er 12°) ;

Sont considérés comme **arbres et arbustes remarquables** :

les arbres et arbustes répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique, sur des listes établies conformément à l'article R.IV.4-9¹ ;

Sont considérés comme **haies remarquables** :

les haies répertoriées pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'elles constituent un repère géographique, sur des listes établies conformément à l'article R.IV.4-9 ;

Sont considérés comme **travaux modifiant l'aspect** des arbres, arbustes et haies remarquables :

- 1° l'étêtage consistant à enlever l'ensemble du houppier ;
- 2° le rapprochement consistant à couper les branches charpentières sur un tiers de leur longueur ;
- 3° le ravalement consistant à couper les branches charpentières jusqu'à leur point d'insertion au tronc ;
- 4° le raccourcissement des branches de plus de trente centimètres de tour pour les arbustes et de plus de cinquante centimètres de tour pour les arbres ;

5° la taille d'éclaircissage avec enlèvement de plus du tiers du houppier réparti dans l'ensemble de la couronne ;

6° la taille d'adaptation avec enlèvement d'une partie circonscrite du houppier pour adapter la couronne aux contraintes locales ;

7° la *taille de conservation consistant à modifier significativement la forme du houppier ou la structure et/ou la composition de la végétation de la haie* ;

8° la taille de haie à l'épaveuse ;

9° le *recépage de la haie ou de l'arbuste* ;

Sont considérés comme travaux **portant atteinte au système racinaire** des arbres, arbustes ou haies remarquables :

Les travaux exécutés dans le cercle défini par la projection verticale de la couronne de l'arbre ou de l'arbuste et dans une bande de deux mètres de part et d'autre de la haie tels que :

1° *l'imperméabilisation des terres* ;

2° le tassement des terres ;

3° le décapage des terres sur plus de trente centimètres de profondeur ;

4° la surcharge de terre au-dessus du niveau des terres préexistant aux travaux ;

5° le passage de véhicules, manipulation d'engins de chantier, dépôts et transports de matériaux, à l'exception du charroi des véhicules destinés à l'entretien des arbres, arbustes et haies ;

6° la section des racines ;

7° l'enfouissement du collet ;

8° l'usage de produits chimiques : carburants, fongicides, herbicides, produits chimiques pour la construction ;

9° l'allumage de *feux*.

4. DÉFRICHER OU MODIFIER LA VÉGÉTATION DE TOUTE ZONE DONT LE GOUVERNEMENT JUGE LA PROTECTION NÉCESSAIRE

(à l'exception de la mise en œuvre du plan particulier de gestion d'une réserve naturelle domaniale, visé à l'article 14 de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, du plan de gestion d'une réserve naturelle agréée, visé à l'article 19 de la même loi, ou du plan de gestion active d'un site Natura 2000 visé à l'article 27 de la même loi) (CoDT - chapitre 3 - art. D.IV.4 §1er 13°) ;

Service urbanisme d'Aubange :

22 rue Haute, 6791 ATHUS

Tél : +32 63 43 03 10

urbanisme@aubange.be



Le CoDT complet en lien

¹ La liste des arbres, arbustes et haies remarquables est mise à jour tous les trois ans selon une procédure spécifique. Cette liste est publiée au Moniteur belge et sur le portail cartographique du SPW. Les listes adoptées par arrêté ministériel avant la date d'entrée en vigueur du Code sont des listes existantes.

Pollution du sol

Mon sol, mon potager et moi



Les polluants, qui sont-ils ?

Quand on parle de pollution des sols, et notamment des potagers, on évoque souvent les « métaux lourds ». Cette famille reprend différents éléments chimiques qui sont plus ou moins toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Parmi eux, le plomb, le cuivre, le cadmium, l'arsenic, le chrome, le mercure, le manganèse, le zinc, le nickel...

D'où viennent ces polluants ?

Certains polluants, comme les métaux lourds, peuvent être naturellement présents dans le sol. Leur présence résulte néanmoins fréquemment d'apports d'origine humaine.

Parfois mal informé, le jardinier peut être à l'origine de la pollution du sol de sa parcelle. Veillez à éviter :

- > l'utilisation de pesticides;
- > l'utilisation des déchets de légumes cultivés sur un sol pollué pour faire son compost. Les tontes de pelouse provenant de sols pollués sont également à proscrire;
- > l'épandage de cendres de bois (dans la mesure où elles peuvent contenir des métaux lourds) ainsi que les feux de déchets dans le jardin;
- > le stockage de déchets potentiellement problématiques : pneus, appareils à gasoil, frigos, appareils ménagers, batteries usagées...

Comment savoir si le sol de mon potager est pollué ?

Dans le cas de jardins de particuliers ou de potagers, ce sont essentiellement les métaux lourds qui sont testés. Un prélèvement peut être réalisé par les agents d'un laboratoire qui analysera les échantillons ou par vous-même (en suivant toutefois les recommandations d'un laboratoire).

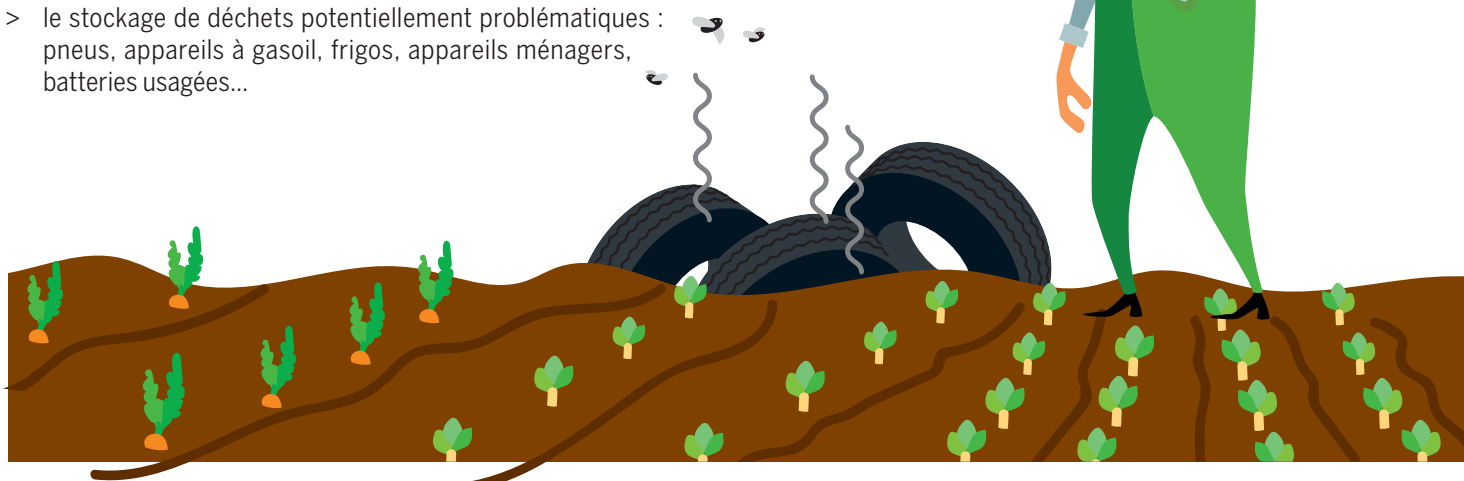
Si les analyses mettent en évidence la présence significative de polluants dans votre sol, une analyse d'échantillons de légumes provenant de celui-ci pourrait être recommandée.

Si vous avez des doutes sur la qualité de votre sol ou si vous en suspectez une éventuelle pollution, qu'elle soit d'ordre historique, industrielle ou provenant de votre environnement direct (trafic routier intense, activités polluantes diverses sur votre parcelle ou sur les parcelles voisines, etc) et que vous possédez des poules, il est recommandé de ne pas consommer leurs œufs.

Je souhaite des recommandations pour mon jardin !

Un jardin potager n'est pas l'autre, un consommateur n'est pas l'autre. Ainsi, les recommandations à privilégier varient d'un contexte à l'autre. C'est pour cette raison que le projet SANISOL a été développé, ayant pour objectif de déterminer des teneurs limites en polluants dans le sol en vue d'assurer la qualité commerciale des productions végétales en Wallonie et la gestion des risques pour les producteurs.

>> <http://environnement.sante.wallonie.be/home/expert/projets/sanisol>



Les broyeurs à métaux



En ce qui concerne la Ville d'Aubange, le Bourgmestre François Kinard a pris une ordonnance de police ordonnant à la Société ECORE les points suivants :

- > limiter le temps de fonctionnement du broyeur à métaux à partir du 1 mai 2021 jusqu'à ce que l'installation de traitement par charbon actif des émissions canalisées soit opérationnelle ou, à défaut, jusqu'au 30 avril 2022, de manière évolutive afin de rester en-dessous du seuil imposé par la Région Wallonne de débit massique de 100 g/an pour les PCBs totaux ;
- > la prise de mesures toutes les 2 semaines (hors semaine d'arrêt de fonctionnement du broyeur à métaux) pour les rejets en dépassement des normes ;
- > un rapportage mensuel des heures de fonctionnement du broyeur ainsi qu'un rapportage concernant l'évolution de l'installation du système d'ultrafiltration et un rapportage des campagnes de mesures réalisées après chacune de celles-ci au Département de la Police et des Contrôles ainsi qu'au Bourgmestre de la Ville d'Aubange ;

Pour rappel, la Région a mis en place une page spécifique sur le portail Environnement-Santé de Wallonie :



<http://environnement.sante.wallonie.be/home/slide/pollution-aux-abords-des-broyeurs-a-metaux-en-wallonie.html>

En effet, depuis plusieurs années et sur base de diverses interpellations d'autorités communales, elle suit de près le secteur des broyeurs à métaux.

Afin d'apporter une réponse aux questions légitimes des riverains à propos des broyeurs, la Ministre de l'Environnement, Céline Tellier a rencontré, le lundi 3 mai, les autorités locales des communes concernées par la présence de broyeurs à métaux.

A l'issue de la réunion, la Ministre de l'Environnement a annoncé sa volonté de :

- > lancer, en complément au biomonitoring wallon en cours, des biomonitorings spécifiques destinés à pouvoir donner une information transparente aux riverains sur leur taux de PCB par rapport aux valeurs de référence en Wallonie. Ces biomonitorings permettront d'objectiver l'effet sur la santé des dispositifs mis en place pour limiter des polluants ;
- > renforcer le contrôle de la qualité des cours d'eau en lien avec les rejets des broyeurs à métaux ;
- > offrir un appui aux communes pour vulgariser l'information scientifique et améliorer l'information des citoyens sur la nature du risque et sur les mesures de précaution à prendre. Une campagne d'information complète sera coordonnée par la Région.

Pour plus d'informations et afin de répondre directement aux questions des citoyens, la Région Wallonne a mis en place une adresse e-mail spécifique broyeurs@spw.wallonie.be.

Collecte des PMC à partir d'octobre 2021

À partir d'octobre 2021, les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons ne seront plus collectés via les recyparcs mais en **sac bleu, toutes les deux semaines, en porte-à-porte**. Vous pourrez aussi y jeter les autres emballages plastiques : ravers de margarine, pots de yaourt, les sachets, les barquettes ...

Nous ne sommes pas encore en mesure de vous préciser les commerces où vous pourrez acheter les sacs bleus, IDELUX leur a laissé jusqu'aux 30 juin la possibilité de se manifester. Toutefois il semblerait que vous pourrez les trouver entre autres dans les magasins AD Delhaize.

Le tri

Aujourd'hui, vous triez 7 fractions via les recyparcs (PET, PEHD, PP, métal...). Demain, votre sac bleu sera trié automatiquement en 14 fractions grâce à de nouvelles technologies (tri optique, tri densimétrique...) au centre de tri en Wallonie.

Quels sont les emballages « P+MC » ?

Cette nouvelle collecte concernera les emballages appelés « P+MC » décrits ci-dessous :

- > les emballages en **P**lastique : les bouteilles et les flacons, mais aussi, et c'est cela le « + », les barquettes et les ravers en plastique, les pots de fleurs, les films, les sacs et sachets en plastique.. ;
- > les emballages **M**étalliques : cannettes, ravers en alu, boîtes de conserve, aérosols alimentaires et cosmétiques ;
- > les **C**artons à boissons.

Pourrais-je toujours déposer ces emballages au recyparc ?

Non, les recyparcs n'accepteront plus les emballages « PMC ».

D'ici là, je fais quoi ?

Pour l'instant, rien ne change. Continuez à déposer :

- > les emballages PMC, pots de fleurs, films plastiques...au recyparc ;
- > les pots de yaourt, barquettes de beurre et sachets de chips... dans les déchets résiduels.

En tant que professionnel, pourrais-je aussi utiliser ces sacs ?

Oui, les commerces, gîtes, restaurateurs, administrations... pourront bénéficier de la collecte élargie des PMC en porte-à-porte en utilisant les sacs de 60 litres.

Combien cela va-t-il coûter ?

Les sacs bleus au nom d'IDELUX Environnement d'un volume de 60 litres seront les mêmes dans toutes les communes. Le prix d'un rouleau de 20 sacs est fixé à 3€, soit 0,15€ par sac. Ces prix sont fixés par l'Intercommunale. Ils seront disponibles dans les commerces locaux. Vous irez donc moins souvent au recyparc et vous achèterez moins de sacs « fraction résiduelle ».

Vous recevrez le moment venu un toutes-boîtes avec le calendrier de collecte de votre commune, deux sacs bleus et un bon pour un rouleau de 20 sacs gratuits.

Ces sacs seront disponibles dans les commerces locaux. Cependant, n'étant pas des sacs communaux, **ils ne seront pas en vente au sein de l'Administration communale d'Aubange.**



DATES DES COLLECTES

Aubange – Halanzy – Rachecourt – Battincourt – Aix-sur-Cloie :

un lundi sur deux les semaines paires à partir du 04 octobre 2021.
Les 04 et 18 octobre – 15 et 29 novembre – 13 et 27 décembre

Athus – Guerlange :

un vendredi sur deux les semaines impaires à partir du 15 octobre 2021. Les 15 et 29 octobre – 12 et 26 novembre – 10 et 24 décembre

Votre article ici ?









Conditions : 063/38 12 52 - tomaelloh@aubange.be



Social

Vous rencontrez des difficultés à faire face à certains frais en faveur de vos enfants? Le CPAS d'Aubange peut vous aider !

Sur base d'une enquête sociale effectuée par un travailleur social, vous pourriez bénéficier de l'intervention de notre centre pour le paiement de tout ou partie de certains frais en faveur de vos enfants :

-  Frais de cantine; de garderie; de piscine.
-  Coût des abonnements de bus/train (pour trajets scolaires uniquement).
-  Coût de sorties scolaires.
-  Frais médicaux et paramédicaux.
-  Coût des inscriptions à un club sportif/club de théâtre/club de musique; etc... et du matériel nécessaire.
-  Coût des plaines de jeux; stages à thèmes durant les vacances scolaires.
-  Coût de boîtes de lait infantile pour bébé; de langes.
-  Coût de matériel de puériculture pour bébé.



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le : **063/37.20.13**



L'A.L.E. recherche des personnes

L'A.L.E. recherche des personnes pour faire de l'entretien d'extérieurs chez des privés et pour les surveillances des temps de midi dans une école d'Athus.

S'adresser à l'ALE d'Aubange au **063/37 20 31**

(Condition : être bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou d'allocations de chômage)

A.L.E. & TITRES SERVICES
ASBL AUBANGE

L'ASBL « Un Pass dans l'impasse » propose une brochure d'aide aux Indépendants

À la suite de rencontres entre les différents opérateurs pouvant venir en aide aux indépendants de diverses manières en Wallonie, la Fédération des CPAS wallons s'est associée à l'ASBL « Un Pass dans l'impasse » à la démarche de rédaction d'une brochure à diffuser le plus largement possible.

Elle reprend les différents points de contact pour les indépendants (en personne physique ou en société) en difficultés, tant au niveau professionnel que personnel. Cet outil est utile dans le cadre du contexte actuel de la crise de la COVID-19 mais peut également avoir une portée plus large.



La Maison Arc-en-Ciel de la Province de Luxembourg



Située à Virton, la Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg est un lieu d'accueil, de soutien et de convivialité pour les personnes LGBTI (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Transgenres, Queer et Intersexes), leurs proches et les personnes en questionnement.

Elle offre plusieurs services, à savoir :

- > bénéficier d'un **soutien** et d'un **accueil** bienveillant ;
- > recevoir des **informations** sur les questions relatives à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, sur la législation et sur la lutte contre l'homophobie et la transphobie ;
- > **être orienté**, en cas de nécessité, vers une assistance juridique, sociale, psychologique ou médicale ;

- > permettre aux personnes de **se rencontrer** dans un espace safe et convivial ;
- > connaître les **activités** qui ont lieu dans la province de Luxembourg et ailleurs ;
- > être soutenu dans la création d'un groupe, d'une association LGBTI ou dans l'organisation d'événements...
- > recevoir du **matériel de prévention** et réaliser un **dépistage** du VIH/Sida gratuit, anonyme et confidentiel à l'aide du Test Rapide à Orientation Diagnostique (TROD)

À côté de ces différents services, la Maison Arc-en-Ciel poursuit un objectif de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Elle propose des animations, des formations et des conférences pour l'inclusion de tou-te-s au sein de la société.

La Maison Arc-en-Ciel est disponible par mail, par téléphone et par visioconférence. Des rencontres sont également possible sur rendez-vous dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

En savoir plus :
Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg
Avenue bouvier 87 à 6762 Virton
063 22 35 55 ou 0471 49 80 53
courrier@lgbt-lux.be
www.lgbt-lux.be

La **Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg** est membre d'**Arc-en-Ciel Wallonie** et est agréée par la **Région wallonne**.

Besoin d'un abonnement

Adresse-toi aux gares de Virton ou d'Arlon !

Tu habites Halanzy, Aubange, Musson, Athus, Messancy, etc ... ou une commune frontalière et tu n'as pas la possibilité de te rendre dans l'une de ces deux gares ci-dessus ?

Les Amis du Rail Halanzy se proposent de faire les démarches à ta place pour la confection de ton abonnement ou pour le renouvellement de celui-ci.

AVIS IMPORTANT : A partir du samedi 15 mai, les trains circuleront également les Week-ends et Jours fériés entre Virton, Halanzy, Aubange, Athus, Messancy et Arlon, (toutes les deux heures et dans les deux sens), les horaires sont disponibles au guichet à Halanzy ou sur snbc.be.

Renseignements :

ARH, 14 rue du Bois, 6792 HALANZY
0476 67 03 51

Lors des permanences, tu peux également obtenir des billets en service intérieur. Ceux-ci sont nominatifs et non remboursables.



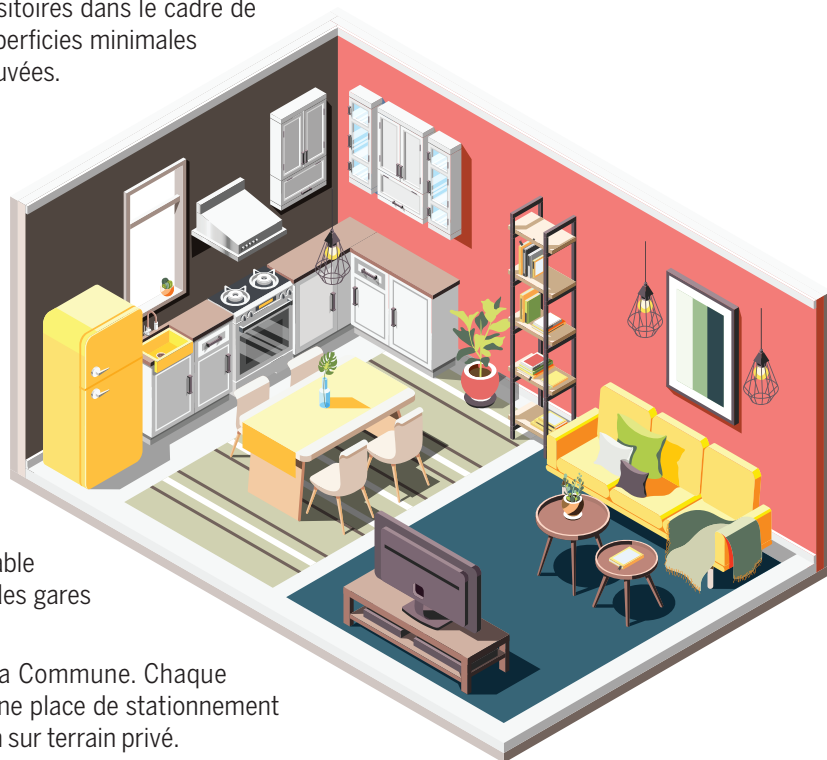
Territoire

Superficies minimales imposées par logement dans les projets d'urbanisme

Lors du Conseil communal du 08 avril 2021, les dispositions transitoires dans le cadre de la prochaine révision du Guide Communal d'Urbanisme sur les superficies minimales imposées par logement dans les projets d'urbanisme ont été approuvées.

Celles-ci stipulent que :

1. La création de studio(s) sur l'ensemble du territoire communal est interdite.
2. La superficie minimale pour tout appartement composé d'1 chambre est de **50m² habitables**.
3. La superficie minimale pour tout appartement composé de **2 chambres** est de **60 m² habitables**.
4. La superficie minimale pour tout appartement composé de **plus de 2 chambres est de 70 m² habitables**. Cette superficie sera augmentée de 10m² habitables supplémentaires par chambre supplémentaire.
5. Chaque logement doit avoir une place de stationnement qui lui est mise à disposition sur terrain privé. Cette règle est applicable pour tout logement se situant dans un rayon de 500 mètres des gares d'Athus et de Rodange.
6. Dans les autres secteurs d'Athus ou les autres localités de la Commune. Chaque logement doit avoir une place de stationnement couverte et une place de stationnement supplémentaire couverte ou non, qui lui sont mises à disposition sur terrain privé.
7. La division de logement dans les villages d'Aix-sur-Cloie, Battincourt, Guerlange et Rachecourt n'est possible que si la division entraîne une large vue sur l'espace vert permettant de déterminer le caractère rural du contexte bâti, ainsi la création de logement entièrement sous comble dans ces localités est prohibée.



Mobilité rue de la Grotte



A la suite de l'enquête postée dernièrement sur Fluicity, relative aux mesures de mobilité proposées pour la rue de la Grotte à Battincourt dans le cadre de l'Escape Game à vélo, les résultats, sur 42 répondants, sont les suivants :

- > 18 (42.9%) sont favorables à l'ouverture de la rue de la Grotte à la circulation motorisée, excepté le dimanche où elle serait fermée à la circulation motorisée ;
- > 17 (40.5%) sont favorables à l'interdiction complète de la rue de la Grotte à la circulation motorisée, pour permettre le passage des vélos ;
- > 12 (28.6%) sont favorables à l'instauration de bandes cyclables suggérées à la rue de la Grotte (bandes cyclables sur le côté de la route qui continue à être ouverte à la circulation motorisée) ;
- > 2 (4.8%) sont sans avis.

Le Collège communal a donc décidé d'ouvrir la rue de la Grotte, excepté le dimanche, et de placer des bandes cyclables suggérées.

Arnaques au digipass

La zone de police Sud-Luxembourg souhaite vous remettre en garde suite au phénomène des «arnaques au digipass» et à l'apparition d'un nouveau modus lié à la crise sanitaire.

Les arnaques au digipass existent depuis quelques années et reprennent souvent le même mode opératoire. Les cibles privilégiées des auteurs sont souvent les personnes âgées car elles ne sont pas toujours à l'aise avec l'utilisation de cette technologie.

Si quatre grands modus ont été constatés dans le cadre de ce phénomène, et nous en ferons rappel ci-dessous, l'opportunité de se servir de la crise sanitaire n'a pas échappé aux personnes mal intentionnées.

En effet, un nouveau modus ayant trait à la COVID19 est récemment apparu. L'auteur prend contact par téléphone ou par mail en spécifiant que vous bénéficiez d'une prime ou indemnité COVID-19. Pour ce faire, il se fera passer pour un membre du personnel d'une administration ou d'une mutuelle. Il tentera de vous mettre en confiance par la communication de quelques informations vous concernant ou en vous posant certaines questions. Il terminera par vous demander de confirmer votre identité en procédant à des manipulations au moyen de votre digipass.

En répondant positivement à votre interlocuteur, vous lui donnerez les codes de confirmation de virement au bénéfice d'organisations criminelles qui utiliseront les données transmises pour réaliser un ou plusieurs virements de plusieurs milliers d'euros. Si le numéro affiché de l'appelant est un numéro national, il s'agit en réalité de numéros loués ou sous-loués à des sociétés. Lorsque la transaction est effectuée, il est extrêmement difficile, voire impossible, de faire annuler le virement à destination de l'étranger via des plates-formes de paiement instantané.

Les modus régulièrement utilisés par ces escrocs sont les suivants :

- 1) Modus **mutuelle** : un employé d'une mutuelle, qui ne sera pas forcément celle à laquelle vous êtes affilié (ce qui doit éveiller votre vigilance), vous contacte parce que trop de cotisations ont été perçues et qu'un montant doit vous être remboursé. Il vous est demandé de vous munir de votre digipass pour procéder au remboursement sur votre compte bancaire.
- 2) Modus **commission européenne** : un collaborateur de la commission européenne vous contacte afin de vous indiquer que vous avez été reconnu victime de harcèlement téléphonique suite à un jugement de la cour de justice. Dans le cadre de ce dernier, une indemnisation des victimes est prévue et il vous est demandé de vous munir de votre digipass pour attester de votre identité.
- 3) Modus **microsoft** : un collaborateur de la société Microsoft vous contacte en vous informant que votre ordinateur présente des failles de sécurité et qu'il peut sécuriser celui-ci à distance en

téléchargeant un logiciel qui protégera l'accès à votre ordinateur et à vos données personnelles. Vous serez ensuite dirigé vers plusieurs écrans de paiement où vous serez invités à vous munir de votre digipass.

- 4) Modus **2^{ème} main** : vous êtes contacté par mail concernant un bien que vous avez mis en vente via un site de seconde main ou un réseau social. Il vous est demandé de communiquer votre numéro de téléphone, de compte bancaire et que l'objet soit expédié par la société DHL. L'auteur contacte ensuite la victime en se faisant passer pour un employé de la société DHL et vous demande prendre votre digipass pour confirmer l'envoi.

Conseils :

- Restez toujours vigilant lorsque vous recevez un appel non-sollicité.
- Ne présumez pas que l'identité de votre correspondant soit authentique car il dispose de certaines informations vous concernant. De nombreuses informations peuvent être recueillies via internet et les réseaux sociaux.
- Prenez note du numéro de l'appelant et d'un maximum d'informations (nom, prénom, service, adresse de la société ou de l'organisme) et informez votre interlocuteur que vous allez le recontacter.
- Vérifiez les informations communiquées / recueillies en procédant à quelques recherches sur internet. Contactez la société ou l'organisme dont la personne prétend faire partie le cas échéant.
- Un numéro national s'affichant sur votre téléphone n'est pas une garantie que votre interlocuteur se trouve sur le territoire national.
- Ne communiquez JAMAIS vos coordonnées bancaires (code secret, numéro de compte ou données du digipass) que ce soit par téléphone, mail ou sms.



- L'insistance de votre interlocuteur doit éveiller votre vigilance.
- Un digipass ne sert pas à vérifier une identité. Un digipass sert uniquement à vous connecter à votre interface Web Banking et à effectuer des opérations bancaires.
- Bloquez les appels indésirables.

Réflexes :

Si vous avez communiqué les codes affichés sur votre digipass à votre interlocuteur et que vous vous rendez-compte qu'il s'agit d'une arnaque :

- Prenez contact immédiatement avec votre établissement bancaire ou CARDSTOP (070/344.344) en vue de procéder au blocage du ou des comptes bancaires.
- Rendez-vous dans un poste de police afin de déposer une plainte. Dans ce cadre, relevez un maximum d'informations sur l'auteur et le contact que vous avez eu avec celui-ci.

Citoyenneté

Vaccination COVID-19

La campagne de vaccination est maintenant bien lancée ; les personnes de 65 ans et plus ont dû recevoir leur invitation. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent récupérer leur code sur myhealthviewer.be ou prendre directement rendez-vous auprès de leur médecin traitant.

Pour les 65 ans et plus, un call-center a été ouvert pour prendre directement rendez-vous dans un centre : 0800/45 019

Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner?

Veillez à mettre à jour vos données personnelles sur le registre national pour recevoir votre convocation par mail et/ou sms en plus du courrier classique.

Vous pouvez consulter cette capsule vidéo expliquant comment vérifier, modifier ou compléter vos informations de contact à tout moment.

Inscription volontaire :

Avec QVAX, vous pouvez vous inscrire volontairement sur une liste de réserve pour bénéficier plus rapidement d'un vaccin Covid-19. Vous indiquez simplement quand vous êtes disponible pour un vaccin. Votre centre de vaccination peut alors facilement vous avertir lorsqu'une possibilité de se faire vacciner se présente.

Il pourrait s'écouler un certain temps avant que vous ne soyez appelé via la liste de réserve et peut-être même recevrez-vous votre invitation via la voie normale avant.



Prise de RDV pour les sacs gratuits

En raison du COVID-19 et afin d'éviter les rassemblements, les sacs ne seront octroyés qu'aux personnes ayant pris un rendez-vous.

Les prises de rendez-vous par téléphone **se font les mardis, jeudis et vendredis entre 8h30 et 12h** via le **063/43 03 02**.

Vous pouvez également prendre un rendez-vous directement via l'interface prévue à cet effet.

Lors du rendez-vous, veuillez vous présenter à l'Hôtel de Ville d'Aubange, situé au 22 rue Haute à ATHUS, **seul(e) et muni(e) de votre carte d'identité**.

Si vous venez pour une personne d'un autre ménage, qui ne peut se déplacer, nous vous demandons de prendre la carte d'identité de l'intéressé ou une copie ou photo de celle-ci.

Merci pour votre compréhension !



Déplacement du skate park à Halanzy

En 2020, le projet d'amélioration du skate-park à HALANZY a été retenu **dans le cadre du budget participatif**, à hauteur de 12.793,78€.

La proposition qui **avait été ajoutée à l'ordre du jour lors du conseil communal du 21 avril 2021**, de modifier le lieu du projet, à savoir **d'installer le skate-park près du Tennis club à HALANZY** (rue de la Minière) au lieu de l'arrière de l'ancien hôtel de ville, comme prévu initialement, **a été approuvée**.

À cet endroit, il sera plus éloigné des habitations et accessible par une piste cyclable. Par ailleurs, des activités sportives y sont déjà proposées et d'autres projets sont prévus aux alentours.

Cette approbation tient compte de vos réponses sur le sondage Flucity : 71 POUR contre 6 CONTRE – 4 SANS-AVIS

Nous vous remercions pour le temps que vous avez consacré à répondre à ce sondage.



Un 8 mai sous le signe intergénérationnel

Brève cérémonie ce samedi devant le monument dressé dans le cimetière d'Aubange pour la commémoration du 8 mai. Pas d'harmonie ni de sonorisation, mais toujours un mode allégé ce 76^{ème} anniversaire de la date anniversaire de la fin du second conflit mondial. Simplement sur le coup de 11 h une volée de cloches lancées par l'Abbé Joseph Bandorayingwe a signé le départ de la manifestation. Une participation limitée aussi pour respecter les normes sanitaires actuelles.

Ainsi autour du bourgmestre François Kinard, des échevins Véronique Biordi, Christian Binet, Christian-Raoul Lambert, Vivian Devaux, de la présidente du CPAS Catherine Habaru et de Jean Boterberge pour les associations patriotiques, d'autres élus de générations différentes accompagnaient la cérémonie : Jean-Claude Jung pour le conseil communal consultatif des aînés et trois représentants du conseil communal des jeunes. Julien Jacquemin a pris la parole quelques instants pour rappeler le souvenir des victimes civiles et militaires décédées lors du conflit 40-45. Il associait également à ce recueillement toutes les personnes décédées du Covid depuis mars 2020 et remerciait encore les membres du personnel des hôpitaux pour « le travail pénible et stressant au service des malades » sans oublier bien évidemment ceux des résidences pour seniors.

Il terminait avec une pensée envers les bénévoles « qui se mettent au service de nos habitants pour les véhiculer vers les centres de vaccination ». L'échevin invitait alors le plus jeune représentant du conseil des jeunes à accompagner le bourgmestre pour le dépôt de gerbes.

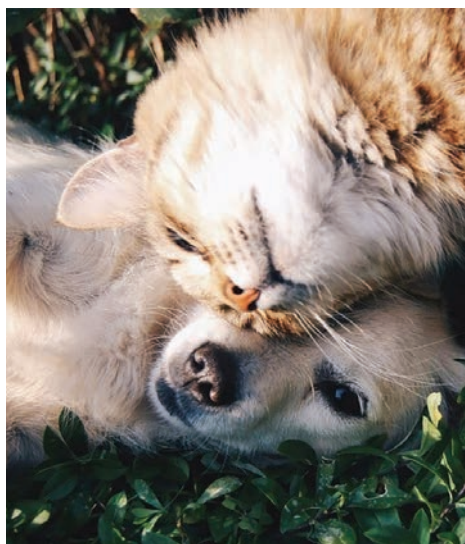
JP Dauvent



Ne prenez pas le risque de perdre votre chien ou votre chat, rendez vos données de contact consultables !

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les données des responsables des chiens et des chats répertoriées actuellement sur DOG ID et CAT ID vont être anonymisées. Il sera alors difficile pour la personne ayant retrouvé votre animal égaré de vous contacter car vos données de contact seront moins accessibles.

En donnant votre accord explicite pour les rendre publiques (mail ou téléphone), vous ferez en sorte qu'elles soient consultables si votre animal se perd.



Sur <https://online.catid.be/> ou <https://online.dogid.be/> rendez vos données visibles en 3 étapes :

- > **Étape 1** : Vérifiez si votre numéro de registre national n'est pas déjà lié au numéro de votre animal
- > **Étape 2** : Associez le numéro de registre national aux données de votre animal
- > **Étape 3** : Rendez vos données visibles et corrigez-les si nécessaire (à partir du 1^{er} mai)

Si vous n'avez pas encore fait la démarche, pas d'inquiétude ! Les vétérinaires et les refuges auront toujours accès à ces informations.

Jeunesse



Travaux de rénovation à l'école communale d'Aubange

De novembre 2019 à novembre 2020, toutes les classes de primaire du bâtiment principal de l'école primaire d'Aubange ont subi un rajeunissement bien mérité. Cela a été un peu plus long que prévu suite à la crise sanitaire mais désormais, nos classes sont bien plus accueillantes.

Finis la peinture qui s'écaille, finis le carrelage vintage, plus de néons dont la lumière vacille, les enfants ont réintégré, pour une partie en septembre, l'autre en novembre, des classes modernisées : murs clairs, éclairages adaptés, carrelages neufs, stores électriques, châssis et carreaux changés. L'électricité a été totalement revue et une connexion internet est maintenant possible dans chaque classe.

Pour tous, revenir dans nos locaux ainsi renouvelés a mis du baume au cœur malgré la situation sanitaire dans laquelle nous vivons.

Merci à tous les enfants et à leurs parents pour leur patience, merci pour les dizaines de cartons de déménagement donnés, merci aux ouvriers communaux de l'aide apportée pendant les déménagements et réaménagements.



ECOLE COMMUNALE D'AUBANGE

(Enseignement maternel et primaire)

Adresse : 39 Avenue de la Gare – 6790 Aubange

Accueil extrascolaire :

le matin, de 7h à 8h15 et le soir, de 15h30 à 18h30.

Contact : Mme Marie-Noëlle AGIUS (Directrice)

Tél. : 063/38.94.28 - GSM : 0474/98.98.21

ecole.communale@aubange.be

Inscriptions pour Aubange et Bikini :

les 1^{er} et 2 juillet de 9h à 15h sur rendez-vous.

À partir du 17 août de 9h à 15h sur rendez-vous sur RDV si possible par téléphone au 0474/98.98.21

ECOLE COMMUNALE D'AIX-SUR-CLOIE

(Enseignement maternel et primaire)

Adresse : 11 rue Reifenberg – 6792 Aix-sur-Cloie

Accueil extrascolaire :

le matin, de 7h à 8h15 et le soir, de 15h30 à 18h30.

Contact : Mme Audrey DENOLF (Directrice)

Tél. : 063/38.51.90 GSM : 0491/62.1748

efcaix@aubange.be

Inscriptions :

la semaine du 23 au 27 août sur RDV par téléphone au 0491/62.1748

ECOLE COMMUNALE DE RACHECOURT

(Enseignement primaire)

Adresse : 149 rue de l'Atre – 6792 Rachecourt

Accueil extrascolaire :

Le matin, de 7h à 8h15 et le soir, de 15h30 à 18h30.

Contact : Benoit ROUARD (Directeur)

Tél. : 063/67.50.27 - GSM : 0496/26.42.69

epcrachecourt@aubange.be

Inscriptions :

le mardi 24 et jeudi 26 août de 16h à 18h30 ou sur rendez-vous au 0496/26.42.69 (en journée)

Activités jeunesse vacances d'été 2021

SOUS RESERVE DE L'EVOLUTION DES MESURES SANITAIRES.

Les fiches d'inscription pour chaque activité sont disponibles auprès de chaque opérateur.



SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'AUBANGE

PLAINES DE VACANCES

Du 5 au 30 juillet,

de 2,5 à 12 ans,

de 8h30 à 16h30 (accueil possible 7h30-18h30).

A Aubange, Athus, Aix-sur-Cloie, Rachecourt, Battincourt.

10€ par semaine pour les enfants dont un parent réside sur la commune ou est membre du personnel communal

40€ par semaine pour les autres enfants

Contact : 063/37.20.40

jeunesse@aubange.be

STAGE EN IMMERSION ANGLAIS

Du 23 au 27 août,

de 9 à 12 ans, de 8h30 à 16h30

(accueil possible de 7h30 à 18h30)

à la Harpaille, Aubange

10€ par semaine pour les enfants dont un parent réside sur la commune ou est membre du personnel communal

40€ par semaine pour les autres enfants

Contact : 063/37.20.40

jeunesse@aubange.be



RÉGIE COMMUNALE AUTONOME

STAGES SPORTIFS

Du 12 juillet au 20 août,

de 2,5 à 12 ans,

de 9h à 16h (accueil possible 8h-17h30).

Au clémaraïs (Aubange)

De 60€ à 130€ en fonction des stages

et du lieu de résidence.

Contact : 063/38.60.58

cslsport@aubange.be



CROIX-ROUGE JEUNESSE

STAGE SECOURISME

Du 23 au 27 août,

de 10 à 12 ans, de 9h à 16h

(accueil possible de 7h30 à 18h30)

à la Harpaille, Aubange.

50 € la semaine.

Contact : 0471/86.58.48

crjaubangemessancy@gmail.com

Jeunesse



TENNIS CLUB HALANZY

STAGES DE TENNIS

Durant tout juillet et août,
de 4 à 16 ans, de 9h30 à 15h30,
1 rue de la minière, Halanzy
Entre 70 et 120€ la semaine.
Contact : 0491/97.97.34
adele.math@yahoo.fr



ASBL LES POUSSINS

STAGES À THÈMES: ACTIVITÉS CULINAIRES, SPORTIVES, CRÉATIVES,...

Du 1 au 30 juillet et du 16 au 31 août
de 2,5 à 12 ans, de 6h30 à 18h30,
39 rue Houillon, Athus.
Tarifs à la journée ou demi-journée en fonction du revenu des parents.
Contact : 063/37.15.73
extrascolaire.lespoussins@aubange.be



PLANÈTE J (MAISON DES JEUNES)

CAMP LANTA: UNE SEMAINE DE SURVIE COMME LE JEU TÉLÉVISÉ KOH LANTA

Du 12 au 17 juillet,
de 13 à 18 ans,
en résidentiel à Bleid
70€ la semaine.
Contact : 063/23.76.73

mdj@planetej.be



TIBODEGA

STAGES "NATURE NATURE", "BELIMPRESSION" ET "LABO PEINTURE"

Du 2 au 20 août,
de 6 à 12 ans, de 9h à 16h,
9 rue du quartier, Battincourt.
120 - 130 € la semaine,
Contact : 063/40.15.94
atelier.tibodega@gmail.com



17 rue du Centre B-6791 ATHUS

CENTRE CULTUREL D'AUBANGE

STAGE "DANS LES ÎLES":

danse et activités créatives pour voyager malgré tout.
Du 19 au 23 juillet
de 8 à 10 ans, de 9h à 16h,
17 rue du centre, Athus.
50€ la semaine
Contact : 063/38.95.73
animation@ccathus.be



THÉÂTRE SANS ACCENT ET CENTRE CULTUREL D'AUBANGE

STAGE "THÉÂTRE":

initiation à la création théâtrale collective.
Du 26 au 29 juillet,
de 13 à 18 ans, de 9h à 16h,
17 rue du centre, Athus.
80€ la semaine.
Contact : 063/38.95.73
animation@ccathus.be

STAGES ÉTÉ 2021

Du 12 Juillet au 20 Août

RCA Aubange
SPORT

Inscriptions à partir du 27 mai 2021 par téléphone à partir de 9h00

Renseignements : 063/38.60.58 - cslsport@aubange.be



| Dates | Stages Sportifs | Ages | Lieu | Prix Commune | Prix Hors commune |
|---------------------|---|--|-------------------|--------------|-------------------|
| Du 12 au 16 Juillet | Baby-Vélo & Nature | Prémat - 2 ^{ème} mat | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 12 au 16 Juillet | P'tits Sportifs & Nature | 3 ^{ème} mat - 1 ^{ère} primaire | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 12 au 16 Juillet | Sports & Nature | 7 - 12 ans | Pavillon | 65 | 75 |
| Du 12 au 16 Juillet | Cirque | 7 - 12 ans | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 19 au 23 Juillet | Baby-Vélo & Enquêtes | Prémat - 2 ^{ème} mat | Clémarais | 55 | 65 |
| Du 19 au 23 Juillet | P'tits Sportifs & Enquêtes | 3 ^{ème} mat - 1 ^{ère} primaire | Clémarais | 55 | 65 |
| Du 19 au 23 Juillet | Sports & Enquêtes | 7 - 12 ans | Clémarais | 55 | 65 |
| Du 26 au 30 Juillet | Baby-Vélo & Défis | Prémat - 2 ^{ème} mat | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 26 au 30 Juillet | P'tits Sportifs & Défis | 3 ^{ème} mat - 1 ^{ère} primaire | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 26 au 30 Juillet | Sports & Défis | 7 - 12 ans | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 26 au 30 Juillet | Danse | 7 - 12 ans | A définir | 65 | 75 |
| Du 2 au 6 Août | Baby-Vélo & Sensations | Prémat - 2 ^{ème} mat | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 2 au 6 Août | P'tits Sportifs & Sensations | 3 ^{ème} mat - 1 ^{ère} primaire | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 2 au 6 Août | Spéciale VTT & Sensations | 7 - 12 ans | Clémarais | 90 | 100 |
| Du 2 au 6 Août | Danse | 7 - 12 ans | Ecole Com Aubange | 65 | 75 |
| Du 2 au 6 Août | Cirque | 7 - 12 ans | Clémarais | 65 | 75 |
| Du 9 au 13 Août | Baby-Vélo & Sciences | Prémat - 2 ^{ème} mat | Clémarais | 60 | 70 |
| Du 9 au 13 Août | P'tits Sportifs & Sciences | 3 ^{ème} mat - 1 ^{ère} primaire | Clémarais | 60 | 70 |
| Du 9 au 13 Août | Spéciale Sports & Sciences | 7 - 12 ans | Clémarais | 100 | 110 |
| Du 16 au 20 Août | Baby-Vélo & Animaux | Prémat - 2 ^{ème} mat | Clémarais | 60 | 70 |
| Du 16 au 20 Août | P'tits Sportifs & Animaux | 3 ^{ème} mat - 1 ^{ère} primaire | Clémarais | 60 | 70 |
| Du 16 au 20 Août | Spéciale Sports & Animaux | 7 - 12 ans | Clémarais | 100 | 110 |

Jeunesse

Grand nettoyage de printemps pour les élèves de 4^{ème} secondaire de l'Institut Cardijn Lorraine Athus

Ce vendredi 23 avril, les élèves de quatrième secondaire de l'Institut Cardijn Lorraine Athus ainsi que leurs professeurs ont arpenté les rues de la ville pour une opération de « Grand Nettoyage ». Cette action s'inscrivait dans le programme culturel et solidaire prévu dans le cadre de la rentrée qui devait normalement se faire en présentiel.

Conjointement avec le collège communal, 4 secteurs du centre-ville avaient été sélectionnés pour bénéficier de cette opération de propreté, un secteur par classe.

Cette action a permis de rencontrer plusieurs objectifs. Le premier est évidemment l'amélioration directe de la qualité de vie au sein de l'espace public. Le deuxième objectif portait sur la prévention auprès des élèves: quand on a soi-même nettoyé un endroit, on n'a pas envie de le salir par la suite. Enfin, le dernier objectif était de faire des élèves des ambassadeurs de la propreté, capables de convaincre leur entourage de préserver notre cadre de vie.

Félicitation à tous les jeunes courageux qui ont su comprendre qu'il n'y avait aucune honte à ramasser un déchet, mais que celle-ci portait sur celui qui le jetait.

C'est au total une vingtaine de sacs qui ont été remplis en moins de 2 heures. C'est beaucoup, d'autant qu'il s'agit le plus souvent de petits déchets. Un d'entre eux est présent partout, le mégot de cigarette, on ne peut faire un pas sans en rencontrer une dizaine!

Merci à tous les élèves de quatrième, nous sommes fiers de vous.




**PRÉPAREZ
LA
RENTRÉE**

Etude encadrée, espace conseils,
collations saines, entretiens avec une coach scolaire

ACCÈS GRATUIT* (places limitées)

Inscriptions à partir du lundi 1^{er} juillet
0498/27.56.60 (uniquement les matins)
lambertm@aubange.be

Conditions d'accès : avoir un/des examen(s) de seconde session
et s'engager à venir toute la semaine
(inscription pour une ou deux semaines complète(s) uniquement).

DU 9 AU 20 AOÛT, DE 8H30 À 12H30
(LU-VE), SALLE « LA HARPAILLE » DOMAINE DE CLÉMARAIS

Visite de l'auteur Ben Kemmoun



La tolérance et le respect des différences sont deux aspects de la citoyenneté que nous essayons de développer avec nos élèves à l'Ecole Communale d'Aubange.

Cette année, en collaboration avec Mme Stéphanie Rettigner, les classes de 3^{ème} primaire ont eu la chance de pouvoir travailler ces notions de différentes manières à partir du livre d'Hubert Ben Kemoun « Les Monstres de là-bas » (livre offert par la bibliothèque communale).

Ce travail a pris diverses formes dont la création d'une saynète, d'affiches, d'un roman-photos, de débats ... A travers toutes les activités qu'ils ont menées, ils ont pu aborder d'une manière active les compétences scolaires aussi bien en français, qu'en éveil et même dans le domaine numérique.

Ce jeudi 6 mai 2021, à 13 h30, les élèves de 3^{ème} primaire ont pu présenter toutes leurs réalisations à la salle polyvalente d'Aubange à Mr Ben Kemoun lui-même qui nous a rendu visite.

La rencontre et l'échange avec l'auteur fut enrichissante. En plus de montrer leurs réalisations, les enfants ont pu approfondir le thème de la tolérance avec l'auteur mais ils ont pu aussi appréhender tout le travail d'un romancier du brouillon de son histoire à sa publication.

Soyons sûrs que cette rencontre restera longtemps dans leur mémoire.

La directrice, Marie-Noëlle AGIUS

Tu es étudiant ou tu as entre 18 et 25 ans ? Tu n'as pas de job étudiant ? Gérer ton budget devient compliqué dû à la crise ? Tu as besoin d'aide ?

Contacte le CPAS qui pourra t'aider en t'octroyant des aides financières ou matérielles en fonction de tes besoins.

N'hésite pas, appelle le **063/37 20 00** pour prendre un rendez-vous.



Soirée Odyssée de l'Espace



Pour cette année, le Syndicat d'Initiative d'Aubange a prévu 2 nouvelles soirées « Odyssée de l'Espace ». La première aura lieu le mercredi 11/08 à 21h au restaurant scolaire de Rachecourt et la deuxième se déroulera le samedi 09/10 à 20h30 à la salle La Harpaille au domaine de Clémarais à Aubange.

En 2020, le Syndicat d'Initiative d'Aubange a organisé deux événements « Odyssée de l'Espace ».

La première soirée a eu lieu le 12 août 2020 à la salle de l'Odyssée 78. Elle a débuté par une conférence de François Kinard, astrophysicien, sur le thème « la nuit des étoiles filantes ». Elle aurait dû se poursuivre par une observation commentée du ciel nocturne, mais un orage est venu perturber cet événement. Vingt-sept personnes très intéressées ont assisté à cette soirée qui a été organisée dans le respect des mesures sanitaires.

La deuxième soirée a eu lieu le 17 octobre 2020 à la salle de la Stuff à Guerlange. François Kinard a présenté une conférence sur le thème « La conquête spatiale: passé, présent, futur ». Vingt-et-une personnes ont assisté à la soirée.

Les informations très complètes ont permis à tous les auditeurs de découvrir que la conquête spatiale n'a pas débuté avec le premier vol orbital de Youri Gagarine le 12 avril 1961 ou par le premier pas sur la lune par Neil Armstrong le 20 juillet 1969 mais bien avant.

Plus d'informations:

Syndicat d'Initiative d'Aubange, rue de Clémarais 28A,
6790 AUBANGE

Tél: 063/38.86.54

mail: info@aubange-tourisme.be



Vos bibliothèques à l'heure d'été

Comme chaque été, vos bibliothèques communales adapteront leurs horaires à la période estivale. C'est pourquoi elles seront fermées les samedis de juillet et d'août. Elles continueront à vous accueillir les autres jours de la semaine suivant leurs horaires habituels. A Halanzy, la bibliothèque restera également ouverte plus longtemps le vendredi !

Vos bibliothèques vous accueilleront à nouveau le samedi dès le 04 septembre 2021 !

Bibliothèque et ludothèque d'Athus

64 Grand-rue, 6791 ATHUS
Tél. : 063/24 06 80

- Lundi de 13h00 à 18h00
- Mercredi de 09h00 à 12h00
et de 13h00 à 18h30
- Vendredi de 09h00 à 18h00



Bibliothèque d'Halanzy

Ancienne Maison Communale
(au fond du préau à droite),
Grand-Place - 6792 Halanzy

- Tél.: 063/42 23 35 – Mercredi de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 19h00



Bibliothèque de Rachecourt

Ancienne Maison Communale
262 Rue La Strale, 6792 Rachecourt

- Tél. : 063/22 96 50
- Mardi de 18h00 à 20h00
 - Mercredi de 14h00 à 18h00



Appel à projets artistiques : réseau de randonnées



Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale, le Parc naturel de Gaume et le GAL Nov'Ardenne développent actuellement un nouveau réseau de randonnées. Les itinéraires connecteront, entre elles, les gares de ces trois territoires pour en faire une destination « accessible en train ».

Au fil des parcours, le touriste pourra découvrir des paysages très diversifiés en Famenne, Ardenne et Gaume (vallées de la Lesse, de l'Our et de la Semois, forêt ardennaise, plus beaux villages de Wallonie, ...).

Afin d'équiper ces parcours, de renforcer leur attractivité, mais aussi de marquer physiquement l'identité du projet sur le terrain, le Parc naturel de l'Ardenne méridionale, le Parc naturel de Gaume et le GAL Nov'Ardenne lancent un appel à projets à tous les artistes et artisans. Ils souhaitent ainsi valoriser le savoir-faire local auprès des visiteurs-randonneurs.

Découvrez les nouvelles promenades architecture au Pays d'Arlon !

Le Pays d'Arlon, une région riche en trésors patrimoniaux ! Partez à la découverte des 4 communes qui le composent avec les « Archi-promenades », 4 nouvelles balades sur une même thématique : l'architecture.

Avec l'année particulière que nous venons de vivre, nous avons tous pu nous rendre compte de l'importance de prendre l'air et de vagabonder. La Maison du Tourisme du Pays d'Arlon l'a bien compris et vous a concocté 4 nouvelles promenades pour découvrir les 4 communes du Pays d'Arlon autrement.

D'une distance de 2 à 7 km, ces parcours atypiques vous en apprendront plus sur la nature, les croix et calvaires d'Aubange, les belles façades d'Arlon, les villas de Messancy ou encore l'architecture traditionnelle d'Attert. Ces balades ne sont pas balisées mais toutes les indications nécessaires pour s'orienter se retrouvent dans les brochures.

A noter également que les tracés de ces parcours ainsi que toutes les randonnées du Pays d'Arlon sont disponibles gratuitement sur Cirkwi (site web et appli).



Avec Cirkwi, vous pouvez visionner ou télécharger les contenus qui vous intéressent sur votre smartphone afin de les utiliser sans connexion internet et ensuite vous laisser guider lors de vos balades. Super pratique !

Venez-vous procurer ces dépliants et bien d'autres gratuitement au Syndicat d'Initiative d'Aubange ou à la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, ouverte 7 jours/7.

Maison du Tourisme du Pays d'Arlon,

rue des Faubourgs, 2,
6700 ARLON
Tél. : +32(0)63 21 94 54,
anais.lambotte@arlon-tourisme.be
www.arlon-tourisme.be



Syndicat d'Initiative Aubange,

rue de Clémarais, 28 A, 6790 Aubange
Tél./Fax : 063 / 38 86 54
info@aubange-tourisme.be
<https://www.visitaubange.be>

